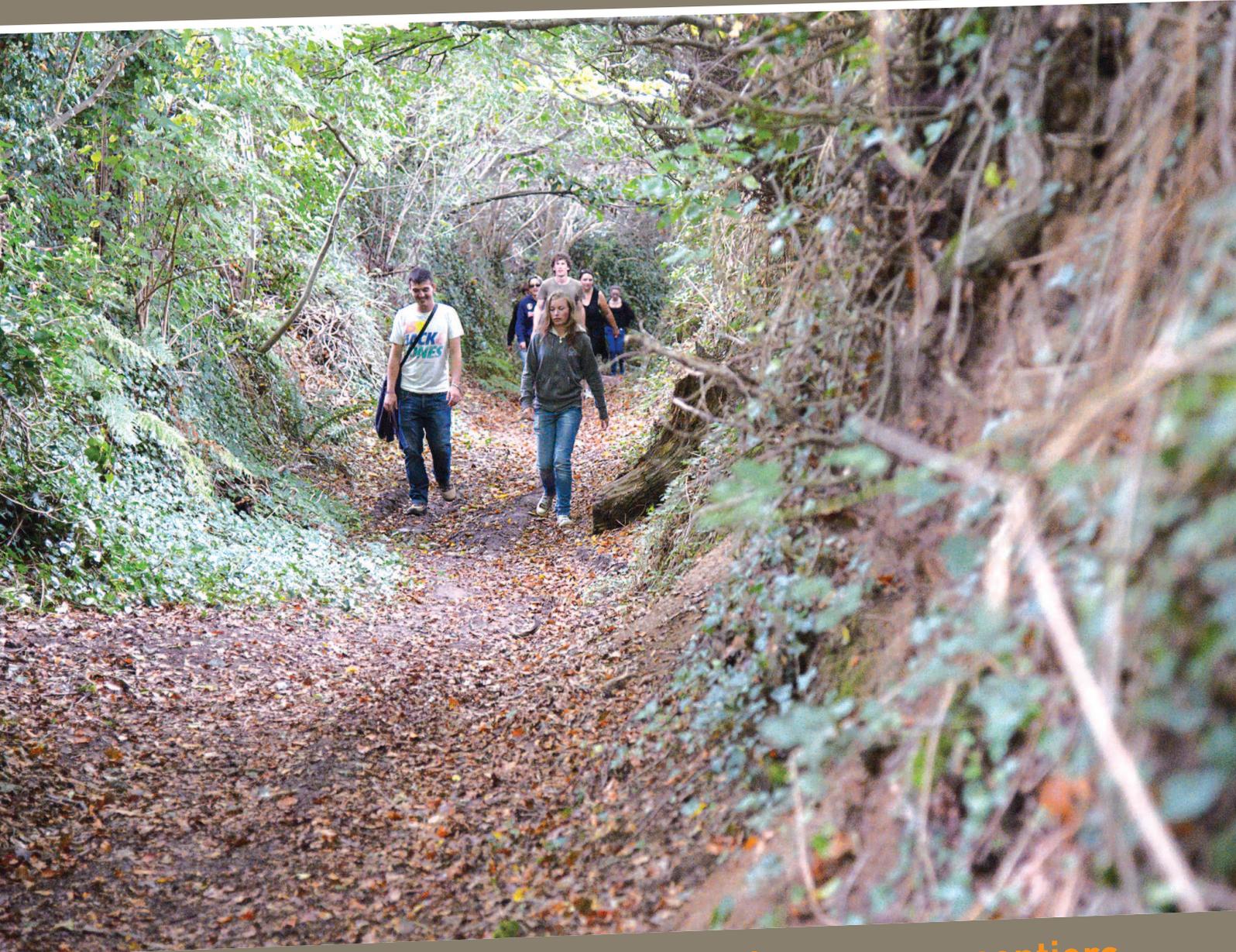


Vivre à Saint-Quay



Ken Adot 2014 : à la découverte de nouveaux sentiers

Journal communal d'information et de liaison
N° 138 · Octobre 2014

Sommaire

- Le mot du Maire P1-2
- Le mot de l'opposition P3
- La vie du relais paroissial..... P4
- La bibliothèque..... P5
- La rentrée scolaire 2014-2015 P6
- La rentrée scolaire 2014-2015 P6-7
- Bon à savoir..... P8-9
- Informations municipales P10-13
- La gazette P14 et 19
- Fest Noz..... P15
- Arts kénanaise..... P16
- Le forum des associations P17
- La KEN'ADOT P18
- LA VIE DES ASSOCIATIONS P20-32
 - Trankilik
 - Esperanto
 - Athletic Club Kenanais
 - Atelier Marie Curie
 - Gym loisirs
 - Club informatique Kenanais
 - Amicale laïque kénanaise
 - Stade kenanais
 - Chant chorale : Quay des Chants
 - Amicale des retraités
 - Scots Bonnet
 - Danses bretonnes
 - Main à la pâte
 - Ensemble Choral Awel Dreger
 - Bourse aux vêtements
 - Jardins familiaux kénanais
 - Infos diverses : Don du sang
Construction, extension,
aménagement..... quelle autorisation ?

Agenda

- **21 novembre 2014 :**
réunion publique de la Municipalité
à la salle d'animation Yves GUEGAN
- **22 novembre 2014 :**
Couscous de l'Amicale laïque à la
salle d'animation Yves GUEGAN
- **du 13 au 28 décembre 2014 :**
Semaine de la création
à la salle d'animation Yves GUEGAN
- **09 janvier 2015 :**
Vœux du Conseil municipal
à la salle d'animation Yves GUEGAN
- **14 janvier 2015 :**
Goûter des Anciens à
la salle d'animation Yves GUEGAN



Le Stade Kénanais effectue un excellent début de saison. La motivation est là et tout espoir est permis quant aux objectifs à atteindre.

Le mot du Maire

Rentrée 2014 et nouveaux rythmes

Après un printemps, un été et ce début d'automne très ensoleillés, j'espère que vous avez toutes et tous passé de très bonnes vacances.

Début juillet, l'école Albert JACQUARD est entrée en dormance pour 2 mois ... Pendant cette pause, les différents services de la commune ont préparé la rentrée : intervention des services techniques, grand nettoyage des locaux et du matériel scolaire par les ATSEM ainsi que de la garderie et de la cantine. Cette année, le programme était particulièrement dense car il fallait finaliser l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires.

J'en profite pour remercier pour leur efficacité tous ceux qui ont participé à la bonne mise en place de cette rentrée 2014 : Josiane REGUER, notre Adjointe aux affaires scolaires, tous nos employés communaux et Stéphanie LE REST coordinatrice de cette nouvelle organisation périscolaire.

Le 2 septembre, la rentrée s'est très bien passée : à chaque niveau, les rôles et les plannings avaient été bien définis. C'est bien encadrés que grands et petits ont pu découvrir après les cours les activités périscolaires mise en place. Grâce au beau temps persistant, ces activités ont très souvent pu se dérouler en plein air.

Un seul bémol à cette rentrée : « la baisse des effectifs ». Cependant, le projet de lotissement annoncé au conseil municipal du 26 septembre nous donne confiance. Nous envisageons dans un avenir proche voir l'arrivée de nouveaux habitants et espérons fortement la venue de jeunes couples avec enfants.

Un été riche en animation :

Comme chaque été les bénévoles des associations Kénanaïses ont organisé de nombreuses activités pour le bonheur de tous.

La fête de la musique, le 14 juin, était la première manifestation de l'été. Cette année la fréquentation était légèrement inférieure aux autres années malgré la qualité des artistes présents.

Le club de foot a pour la première fois organisé un vide grenier, le 13 juillet, autour du stade. De nombreux exposants et visiteurs étaient présents à cette manifestation qui sera certainement renouvelée l'an prochain.

Le feu d'artifice et le fest-noz du 19 juillet ont, comme chaque année, attiré beaucoup de monde. Bravo à l'Animation kénanaïse et à l'association les Jardiniers du ciel.

Au loto du 25 juillet, initié par l'Amicale des aînés, de nombreux joueurs ont répondu présents à cette première dans notre com-



mune. Bravo au président Jimmy BART et à son équipe pour la qualité de l'organisation.

L'exposition d'arts kénanaïse s'est déroulée du 2 au 17 août à la salle d'animation communale Yves Guegan. Une trentaine d'artistes ont exposé leurs œuvres pour le plaisir des nombreux visiteurs. Merci à Marie-Paule LE GOFF et à toute son équipe pour l'organisation parfaite de cette exposition. Rendez-vous en décembre pour la « Semaine de la création ».

Le forum des associations, organisé le 6 septembre pour la 3^e année consécutive, a réuni l'ensemble des

associations Kénanaïses. Les visiteurs, de plus en plus nombreux chaque année, sont venus pour certains renouveler leur inscription et pour d'autres découvrir la richesse de la vie associative de notre commune et le dynamisme de nos associations.

Le village sécurité routière, installé les 12 et 13 septembre dans la cour de l'ancienne école maternelle par l'association « Objectif autonomie » en partenariat avec le Conseil général et la Gendarmerie a pu sensibiliser les enfants des écoles et de nombreux adultes aux risques de la route. Ces deux journées étaient subventionnées par la commune.

La 3^e édition de la Ken'ADOT, la balade autour de Saint Quay-Perros au profit de France-Adot (Fédération pour le dons d'organes et de tissus humains) a permis, dimanche 21 septembre, à un peu plus de 200 marcheurs de découvrir de nouveaux chemins. Tous ont apprécié l'organisation, le parcours, le petit chocolat... Rendez-vous l'année prochaine.

Je conclurai le point sur la vie associative de notre commune en félicitant les jardiniers qui ont participé au **concours des jardins fleuris** ainsi que nos employés communaux qui tout au long de l'année fleurissent et entretiennent notre commune.

Bravo à tous les bénévoles pour l'organisation de ces manifestations qui rythment et animent la vie communale.

Les dossiers communaux

Le projet de **salle de conseil municipal et de salles multi-activités** suit son cours : 4 architectes ont répondu à notre demande et fait acte de candidature. Les offres doivent être analysées prochainement et un candidat sera retenu.

Crec'h Killé et Ker Noël : Malgré mes relances régulières, je suis toujours dans l'attente de la planification d'une réunion de travail avec les services du Conseil Général pour réfléchir et enfin solutionner l'aménagement des deux derniers points noirs de la RD 788 qui traverse notre commune. Je tiendrai informés les riverains que je souhaite associer à notre réflexion.

L'inauguration du rond-point de Saint Méen aura lieu le mercredi 22 octobre soit un an après le lancement des travaux. Il reste encore deux points à régler et j'ose espérer que tout sera effectivement finalisé pour l'inauguration.

Les travaux de voirie validés en conseil municipal le 26 septembre sont : La remise en état de la voirie de la résidence de la baie, de la partie haute de la rue de la Vieille Côte, l'aménagement du cheminement piétonnier à Kertanguy et la reprise des regards des eaux pluviales rue de Park ar Chr'a.

Plan Local d'Urbanisation. Notre PLU, validé en 2010, modifié en 2013, doit être une nouvelle fois légèrement modifié pour être en conformité avec la loi : suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols), intégration des recommandations du SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) et prise en compte des analyses du SDAEP (Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales) et de l'étude sur les zones humides.

Le budget 2015. Dès le mois d'octobre, nous commencerons à travailler sur les orientations budgétaires. Il est de plus en plus difficile d'avoir une vision à long terme. Aussi, nous ne prendrons donc aucun risque pour notre commune tout en respectant nos engagements et en continuant à gérer au mieux des intérêts de tous.

Les dossiers intercommunaux et la réforme territoriale

Un nouveau périmètre de **Lannion Trégor Communauté (LTC)** : Le conseil municipal, en séance du 26 septembre a voté

à l'unanimité la fusion de notre agglomération avec la communauté de commune du Centre Trégor. A partir du 1er janvier 2015, 38 communes, représentant 80 000 habitants, travailleront ensemble pour le développement de notre territoire.

Station d'épuration de Perros Guirec

Nous nous interrogeons toujours sur les coûts des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Perros Guirec. Cependant, il y a des bonnes nouvelles car la gestion et le fonctionnement de la station d'épuration de Perros Guirec sont aujourd'hui bien maîtrisés par les employés affectés à ces tâches. Les futurs travaux estimés à environ 3M€, n'engendreront pas de nouvelles hausses des prix pour les Kénanais car nos analyses financières intégraient cette hausse et donc notre participation aux futurs investissements.

Je conclurai en vous remerciant de votre confiance et je vous propose de nous retrouver à la salle Yves Guégan, le vendredi 21 novembre à 18h30, pour vous présenter en détail notre travail, écouter vos remarques, vos suggestions et répondre à vos questions.

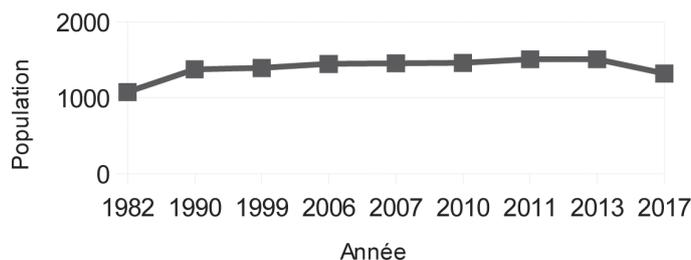
Votre Maire
Pierrick ROUSSELOT

Le mot de l'opposition

Mot de l'opposition : Est ce irréversible ?

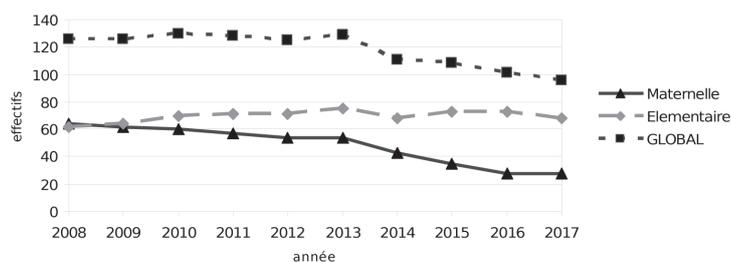
Comme nous l'avons indiqué dans notre précédent « mot de l'opposition », notre objectif est aussi de vérifier les engagements pris durant la campagne électorale. Dans ce numéro, nous abordons la situation des effectifs de notre école ainsi que la population de notre commune, en baisse l'une comme l'autre.

Population de 1982 à 2017



Le dernier recensement (année 2014) montre une régression des effectifs de notre commune, passant de **plus de 1450 habitants à moins de 1320 habitants, soit une baisse de 10%**. (note : au niveau INSEE, ces chiffres s'étalent en application sur 3 ans, jusqu'en 2017),

effectifs école



Les effectifs ont baissé de 15% entre 2013 et 2014 (111 en 2014/129 en 2013) ; à partir de 2015, les chiffres sont estimatifs, mais les perspectives ne sont guère plus optimistes ; cette évolution sera d'autant plus critique, en particulier en maternelle, vu **le faible nombre de naissances depuis quelques années**.

ANALYSE : Diriger c'est Prévoir

Cette situation était prévisible depuis des années, et est la conséquence de l'absence de création de lotissements lors des dernières années, comme ont pu l'anticiper Louannec et Kermaria par exemple. La meilleure preuve en est qu'en 2012, le Maire a proposé lors des vœux un projet de lotissement, abandonné au bout de 6 mois ; ce projet aurait pu relancer la démographie à horizon 2015.

LA SOLUTION : Priorité à l'urgence

La majorité s'est engagée lors de la dernière campagne, sur « la création d'un lotissement communal pour la venue de nouveaux habitants et inverser la courbe démographique (extrait du programme électoral) ».

Il est donc urgent que le projet de lotissement communal promis, se réalise ; il est le seul à même de garantir des prix de terrains maîtrisés permettant l'implantation de jeunes foyers à potentiel important pour notre école. De plus, après le projet de cimetière très onéreux, n'ajoutons pas un « projet d'extension et de réaménagement de la Mairie », non productif, quand l'urgence de développement de notre commune est criante.

Sinon la baisse des effectifs de notre école risque d'être irréversible.

N'hésitez pas nous contacter :

Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17 @mail : yves.ledamany@sfr.fr

Karine Roulleau, tél : 06 30 11 66 04 @mail : karine.roulleau@orange.fr

Nous voici entrés dans le temps de l'automne alors que l'été s'évertue à vouloir perdurer pour notre plus grand plaisir. Mais il faut quand même reprendre le collier. Les activités paroissiales sont déjà lancées selon les quatre axes classiques suivants :

L'accueil, tant au presbytère que dans tous les services sollicités par les uns et les autres,

La transmission de la foi par la catéchèse, différentes formations s'adressant aux jeunes et aux adultes,

Les diverses célébrations : messes, funérailles, baptêmes, mariages...

La solidarité par les services aux personnes en souffrance d'une manière ou d'une autre selon l'exemple de Jésus : « Je suis venu pour servir et non pour être servi. »

Toutes ces activités, très enrichissantes par ailleurs sur le plan personnel, fonctionnent grâce à des bénévoles qui acceptent de donner de leur temps à cette fin.

Raconter la bible aux petits enfants ?

Dans le but d'aider à l'éveil à la foi des plus jeunes jusqu'à six ans, la paroisse organise une **rencontre le jeudi 9 octobre à 20h** au presbytère de Perros-Guirec. Cette rencontre s'adresse aux jeunes parents ou grands-parents qui se sentent concernés par ce beau cadeau à faire aux enfants.

Pierre et Mohamed, Algérie, 1^{er} août 1996

Ce remarquable spectacle théâtral et musical est partout plébiscité par le public depuis sa présentation en Avignon en 2011. C'est un vibrant hommage à la profonde amitié qui s'était nouée entre Pierre Claverie, évêque d'Oran, et son chauffeur, le jeune Mohammed, tous deux assassinés le 1^{er} août 1996. Un message de tolérance qui n'a rien perdu de son actualité, alors que différents intégrismes religieux se

font de plus en plus violents dans le monde. Le Père Claverie affirmait : « Je ne possède pas la vérité ; j'ai besoin de la vérité des autres, une vérité qui s'enrichit de la rencontre avec celui qui croit autrement ». Affirmation pertinente pour chacun, quel que soit le domaine d'application, religieux bien sûr, mais aussi politique, professionnel, privé...!

Cette pièce sera jouée le **mercredi 15 octobre à 20h30 à l'église St-Yves de Kerhuel à Lannion.**

Dates ou événements à retenir

- > **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à 18h.
- > **Toussaint le samedi 2 novembre** :
 - Messe à Perros-Guirec à 10h30
 - cérémonie pour les défunts à Saint-Quay à 18h.
- > **Dimanche 12 octobre** :
 - messe des familles à Kermaria-Sulard à 10h30
- > **Dimanche 30 novembre** : temps fort à Perros-Guirec de 10h à 11h sur le thème « l'histoire de la messe ». Ce temps fort sera suivi de la messe à 11h.
- > **Noël** :
 - Mercredi 24 décembre : veillées à 18h à Louannec et à 20h30 à Perros-Guirec.
 - Jeudi 25 décembre : messes à 10h30 à Perros-Guirec et à Trévou.

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le **presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64)** ou le **site internet** de la paroisse à l'adresse suivante : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

La bibliothèque, l'école, la rentrée...



Pour leur première visite à la bibliothèque, les élèves du CP/CE1 ont vécu un moment magique puisqu'il ont profité du passage de Chantal GUIHARD conteuse professionnelle :

Dans le cadre de « CIAO ITALIA », la BCA proposait aux petites bibliothèques une séance lecture à partir du raconte-tapis « L'ogre BABBORCO ».

Les présentations faites, le tapis de lecture installé, Chantal GUIHARD a de suite capté l'attention des enfants, mais aussi des adultes présents : Voix théâtrale, silence, respiration, intonation, suspense ... Un récit captivant.

A suivre les enfants ont pu reproduire l'histoire et animer à leur tour le « raconte-tapis ». Ils ont également feuilleté une série de livres d'histoires italiennes.

Toutes les classes de l'école élémentaire participeront encore cette année au Prix des Incorruptibles.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale change ses jours et horaires d'ouverture .A partir du mois novembre, elle sera ouverte au public :

- > Le mercredi de 16h30 à 18h30
- > le samedi de 10h à 12h
- > Pendant les vacances de la Toussaint (du 19 oct. Au 02 nov.) : Accueil assuré uniquement le mercredi de 10h à 12h.
- > Vacances de Noël : Bibliothèque fermée.



Rayon des adultes

Le prix Armorice est en rayon ainsi que les nouveautés de la rentrée littéraire.

- Orphelins de Dieu - Biancarelli
- Charlotte - Foenkinos
- Portrait d'après blessure - Gestern
- La couleur du lait - Leishon
- Sauf quand on les aime - Martin
- Hérétiques - Padura
- Les singuliers - Percin
- Trente six chandelles - Roger
- Le bonheur national brut - Roux
- Jacob, Jacob - Zenatti
- Les hommes meurent, les femmes vieillissent - Desesquelles

Par ailleurs, nous avons acheté :

- Une dernière danse
- Central Park de Musso



Les bénévoles

La rentrée scolaire 2014-2015

Ecole Albert JACQUARD... Depuis le 2 septembre, les vacances d'été sont rangées au rayon des souvenirs et les enfants ont retrouvé la classe.

A l'école maternelle comme à l'école élémentaire, la rentrée s'est faite dans la continuité, l'équipe pédagogique restant la même. Cependant, cette rentrée 2014/2015 est marquée par un grand changement dans l'organisation de la semaine et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : Cinq matinées, un temps de pause plus long à midi et des temps d'activités périscolaires (TAP) de 45/50 minutes par jour en maternelle et de 1h30 tous les deux jours pour les enfants de l'école élémentaire.

Après l'accueil périscolaire du matin si besoin, l'école commence à 8h50... Ensuite, parents et enfants ont dû, dans un premier temps, se référer aux emplois du temps distribués pour assimiler « la nouvelle semaine scolaire ».

ECOLE MATERNELLE : 43 élèves pour 2 classes

GS	MS / PS / toute PS
19 élèves	24 élèves (13 + 9 + 2)
Ens. Florence LE MAOUT	Directrice et Ens. Christine OLLIVIER
Atsem : Valérie LE GROSSEC	Atsem : Martine LEGRAND



ECOLE élémentaire : 63 élèves pour 3 classes

CP	CE1	CE2	CM	CM2
12 élèves	11 élèves	13 élèves	13 élèves	14 élèves

Répartitions/ classe

CP/CE1	17 él. (12 + 5)	Christelle GUEGAN (directrice)
CE1/CE2	19 él. (6 + 13)	Annie GORRY
CM1/CM2	27 él. (13 + 14)	Laurence LAGIER



ATSEM en maternelle

Depuis la fermeture de la 3^e classe en maternelle, la Municipalité avait maintenu 3 ATSEM pour les 2 classes. La baisse significative des effectifs cette année a conduit à une réorganisation des horaires du personnel : Ainsi, deux ATSEM secondent les enseignantes ; la 3^e intervient 45 minutes en supplément au moment de la reprise des cours et de la sieste des tout-petits et participe à l'encadrement du temps périscolaire.

Les heures libérées ont été réaffectées : cantine, garderie (besoin d'encadrement supplémentaire vu le nombre d'enfants après 16h30), ménage.

Étude surveillée

L'aide aux devoirs (à 17h) est encadrée par Annie GORRY ; financée par la commune, elle est gratuite pour les familles.

Garderie

Assurée par Valérie le matin de 7h30 à 8h40 et le soir de 16h30 à 18h30 par Annie, Martine, Stéphanie et Isabelle.

Moyenne de 45 enfants /jour, les effectifs oscillant de 37 à 52 présents.

Cantine

Arrivées décalées des 2 écoles en cantine

Arrivée des élèves de l'élémentaire : 12h15

Arrivée des élèves de maternelle : 12h30

Objectif : Réduire le temps de cohabitation Maternelle/élémentaire (bruit)

A la cuisine, on retrouve Jean-François et sa cuisine familiale si appréciée de tous !

Mercredi

Il n'y a pas de service de cantine le mercredi midi.

ORGANISATION du MERCREDI et CENTRE AERE

Sortie des classes

A l'heure de la sortie des cours, pour des raisons pratiques (notamment les horaires de travail des parents), 15 minutes de surveillance gratuites sont assurées par les ATSEM sur la cour de l'école maternelle (enfants de maternelle et primaire regroupés)

De 12h15 à 12h45, le tarif garderie est appliqué.

Centre aéré (CLSH) et transport

Une convention a été signée entre les deux communes LOUANNEC/St QUAY offrant ainsi aux familles kénanaises qui en ont besoin un moyen de garde pour leurs enfants le mercredi après-midi. Subventionnée par la commune, la tarification de ce centre aéré est établie en fonction du quotient familial .

A 12h15, un minibus conduit à Louannec les enfants inscrits au centre aéré : Le transport est à la charge des familles qui l'utilisent. Ce mode de transport a été mis en place après plusieurs rencontres et concertations entre le Maire, l'Adjointe aux affaires scolaires et les familles concernées.

A leur arrivée devant l'école de Louannec, ces enfants sont accueillis par les animateurs du CLSH qui les conduisent à la cantine.

TEMPS PERISCOLAIRES (TAP)

Conformément à la loi, la semaine de 4 jours et demi a été mise en place à l'École Albert JACQUARD. Cette réforme instaure un allègement de la journée d'enseignement et permet d'organiser des activités pédagogiques complémentaires.

Depuis le mois de mai, Stéphanie LE REST a été recrutée par la commune comme coordinatrice, sa mission première étant d'élaborer un projet éducatif territorial et de monter tous les dossiers de demandes d'aides financières.

A ce jour, les activités périscolaires de l'école primaire mises en place par Stéphanie sont encadrées par cinq animatrices : activités ludothèque, initiation basket, jeux d'opposition, expériences scientifiques, ateliers de création / cuisine/ nature/ expression/ english funny sont programmées sur des cycles allant de vacances à vacances. Ces activités se déroulent dans la bibliothèque de l'école, la salle d'animation communale, l'ancienne école maternelle...Et chaque fois que le temps le permet dans la coulée verte et le mini-stadium.

A l'école maternelle, les enfants restent dans les locaux et sont pris en charge par les ATSEM tous les jours pendant 45 à 50 minutes avant la sortie de 16h30 ; ateliers de motricité, de jeux de société, de construction, de coins-jeux, de bibliothèque... leur sont proposés. Depuis la rentrée, la météo favorable a permis l'organisation des ateliers dans la cour de l'école ou dans la coulée verte offrant ainsi aux tous-petits les moments ensoleillés de cette fin d'été.



Ces activités sportives, culturelles et artistiques organisées par la commune dans le prolongement des cours sont gratuites.

En juin, les familles choisissaient d'y inscrire ou non leurs enfants, l'inscription les engageant pour l'année.

Actuellement, tous les enfants de l'école primaire participent à ces activités.

En maternelle, les enfants pouvant être inscrits à la journée ; seuls 2 enfants ne sont pas inscrits pour l'instant et 3 sont absents en fin de semaine.

L'activité « english funny » a retenu l'attention des services de l'Education nationale : Mme HURAUULT, conseillère départementale en langue vivante, s'est déplacée à l'école primaire jeudi 2 octobre pour assister à la séance « english funny » de Claire TUFFIN et du groupe CP/CE1. A la fin de l'intervention, Mme HURAUULT s'est dite impressionnée par le dynamisme de Claire, la participation active des enfants et le niveau oral déjà acquis depuis la rentrée : « Cette activité est en parfaite coordination avec l'enseignement de l'anglais dispensé dans l'école de la commune ».

LES INTERVENANTES :

«TAP» en maternelle



Martine LEGRAND

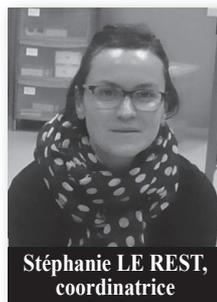


Isabelle MACE



Valérie LE GROSSEC

«TAP» en élémentaire



Stéphanie LE REST,
coordinatrice



Annie GORRY



Claire TUFFIN



Lénaïg HAMEL

En conclusion, ces activités ont demandé beaucoup d'investissements en temps et en ressources humaines mais aujourd'hui leur fonctionnement satisfait les principaux intéressés : nos enfants.

Josiane REGUER, Adjointe aux affaires scolaires

BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi 8h30 à 12h
13h30 à 17h30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8h30 à 12h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^e Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 10h à 11h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

- **Ordures ménagères et Collectes sélectives** : alternativement, tous les mardis
 - **Encombrants et ferrailles : 15 octobre** (dans la limite de 2m³ par foyer et à déposer sur la voie publique). Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération - N° Vert : 08000 22 300
- ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouverture tous les jours : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 19h (du 30 mars au 26 octobre).

Le dimanche de 9h à 12 heures.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles - verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02.96.49.10.10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

- Janvier, février, mars doivent être recensés en avril,
- Avril, mai, juin **en juillet**,
- Juillet, août, septembre **en octobre**,
- Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les réservations pour la Salle d'Animation Communale sont effectuées auprès de Monsieur Xavier LE BRIS, Responsable des Installations. Tel : 02.96.91.22.00.

Permanence : le samedi 11 heures à 12 heures.

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

Réservation auprès du responsable

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France	Christian PIGNY	02 96 23 09 61 – cpigny@orange.fr
Télégramme	Jean-Jacques BERTHOU	02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr
Le Trégor	Lise MUZELLEC	02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

A partir de novembre

- Le mercredi de 16h30 à 18h30
- Le samedi de 10h à 12h
- Vacances de la Toussaint : Ouverte uniquement le mercredi de 10h à 12h
- Vacances de Noël : Fermée.

Gratuité totale des services de la bibliothèque.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CABINETS D'INFIRMIERS

- 41 Résidence de Kertanguy - Tel : 02 96 23 25 37 - Soins à domicile.
- Centre médiplurriel - Kertanguy - Tél. 02 96 49 10 10

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9H à 12H et de 14H à 16H, chaque 2^e et 4^e jeudis du mois.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- **Activités « espace-jeux »** : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, dans une salle de l'ancienne école maternelle le **vendredi 24 octobre**.
- **La ludothèque à LOUANNEC** : ouverte le mercredi de 10h à 11h30 et de 16h30 à 18h à l'ancienne école maternelle. Fermée pendant les vacances scolaires.
- **Baby-gym** : Atelier de motricité pour les moins de trois ans à la salle des sports de LOUANNEC le 16 octobre
Deux groupes : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 ; inscription sur place ou auprès de Mme PRIGENT au 06 70 37 64 67.

Renseignements administratifs : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au sivu.relais@laposte.net

Permanences administratives les mêmes vendredis que les « espaces-jeux » de 13h30 à 16h30 dans le même local (Ancienne école maternelle).

EMMAUS La communauté Emmaüs a ouvert une antenne à Ploulec'h, 7 route de Morlaix depuis le 3 mai 2008.

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 26 juin 2014 à 18h30

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Marie-Paule LE GOFF, Adjoints, Sylvie BART, Nicole DUPONT, Roland GELGON, Hervé LE GROSSEC, Jean François ORVEN, Jean Jacques RIVIER, formant le groupe majoritaire, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, formant le groupe de l'opposition.

Absentes excusées : Pômme BROGGI et Christine PHILIPPE.
Secrétaire de séance : Nicole DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 mai 2014
- 2 – Point sur le dossier des nouveaux rythmes scolaires
- 3 – Point sur les dossiers en cours
- 4 – Dossiers intercommunaux (information)
- 5 – Dossiers communautaires (information)
- 6 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 mai 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur le dossier des nouveaux rythmes scolaires :

Le Maire donne la parole à Josiane REGUER, Adjointe chargée des Affaires scolaires.

Josiane REGUER rappelle que lors du Conseil municipal du 15 mai 2014 qui vient d'être approuvé, le Maire proposait le recrutement d'une personne (et ce par le biais du Centre de gestion 22) qui aurait pour mission d'élaborer et de présenter un projet éducatif territorial et de monter tous les dossiers de demandes d'aides financières.

Depuis, le 19 Mai, Stéphanie LE REST, qui a été présentée à la commission générale de travail du 06 juin dernier, a occupé cette fonction et rempli sa mission jusqu'au 14 juin en effectuant les tâches qui viennent d'être listées.

L'assemblée prend connaissance du document suivant qui est un résumé de l'évolution et de la mise en place de ce projet :

« RENTREE SCOLAIRE et NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES en septembre 2014

A la rentrée de septembre prochain, la semaine de 4 jours et demi sera mise en place à l'école Albert JACQUARD.

Conformément à la loi, cette nouvelle organisation du temps scolaire instaure une semaine de classe organisée sur neuf demi-journées avec un allègement de la journée d'enseignement. Cette décision permet également d'organiser des activités pédagogiques complémentaires proposées par la commune.

Temps des activités périscolaires (TAP)

1h30 d'activités 2 fois par semaine pour les élémentaires (15h-16h30).

40 ou 50 minutes d'activités pour les maternelles (15h40-16h30) ou (15h45-16h30).

Les groupes d'enfants

3 ou 4 groupes pour les élémentaires de 13 enfants environ
3 ou 4 groupes pour les maternelles en fonction des effectifs

Les locaux

Élémentaire : salle d'animation, salle de l'ancienne école, bibliothèque et salle informatique de l'école

Maternelles : salle de motricité, bibliothèque, salle de jeux, et 1 classe de l'école

Intervenants

Intervenants extérieurs pour les élémentaires
ATSEM pour les maternelles

Intervenants et planning d'activités

Les intervenants sont en cours de recrutement pour des activités variées (sportives, culturelles, artistiques). Des personnes sont déjà prêtes à intervenir sur la commune pour des activités comme l'english funny, la zumba, activités d'expression...

D'autres contacts ont été pris pour d'autres activités comme multisports, escrime, danse.

La coordinatrice TAP (Stéphanie LE REST) animera tous les jours un atelier TAP.

Planning d'activités pour les enfants de l'école élémentaire :

Chaque enfant se verra remettre un dépliant des activités et intervenants TAP en début d'année (distribution dans les classes, le matin de la rentrée).

(Cycles de 7 semaines entre chaque vacance)

Inscription aux TAP

L'inscription aux TAP n'est pas obligatoire. Si les parents le souhaitent, ils pourront reprendre leurs enfants à la fin des cours

En maternelle à 15H45 (le lundi et le jeudi) ou 15h40 (le mardi et le vendredi)

En élémentaire à 15H : Les CM1/CM2 le lundi et le jeudi et les CP/CE/CE2 le mardi et le vendredi.

Par contre, si vous entendez faire participer votre enfant aux TAP, l'inscription devient obligatoire et se fait pour toute l'année scolaire en primaire.

En maternelle, l'inscription est également obligatoire mais plus modulable: on peut choisir de laisser son enfant certains jours, voir tous les jours.

Gratuité des TAP.

Ces activités sont organisées par la commune dans le prolongement des cours et sont gratuites jusque 16h30.

Organisation/ coordination

A la fin des cours, en élémentaire, chaque groupe sera pris en charge par les intervenants TAP. Ceux-ci feront l'appel avant de partir en animation.

En maternelle, les enfants seront encadrés par les ATSEM et resteront dans les locaux.

En cas d'absence d'un intervenant, les enfants seront répartis sur les autres groupes.

Les enfants non-inscrits aux TAP seront repris par leurs parents puisque la journée de classe sera terminée.

Sortie de 16H30 : A l'école

Sous la responsabilité des intervenants, les enfants seront repris par les parents ou les personnes autorisées à l'école.

En élémentaire, les enfants de la garderie seront pris en charge par le personnel communal qui viendra les chercher dans la cour ou dans la préau.

En maternelle, ce seront les ATSEM qui les encadreront et les conduiront en garderie.

Cours du mercredi matin (8H50 à 12H)

Sortie des classes à midi :

Pour des raisons pratiques (horaires des parents), l'encadrement et la surveillance des enfants seront assurés jusque 12H15.

De 12H15 à 12H45, un temps de garderie sera compté pour les enfants qui attendront leur parents.

Il n'y aura pas de service de cantine assuré le mercredi midi par la commune de Saint Quay-Perros.

Centre aéré du mercredi (CIDS de Louannec)

Pour les enfants inscrits au CIDS, la commune mettra en place un mode de transport. Ils y seront conduits et déjeuneront à Louannec (accord entre les 2 communes).

Pendant les vacances scolaires les familles pourront s'informer au secrétariat de la mairie sur les coûts (transports/ repas/centre aéré).

Le centre aéré fonctionne jusque 18h30

Renseignements sur le CIDS sur le panneau d'accueil du site de la mairie.

Documents divers :

Un formulaire d'inscription aux TAP a été élaboré.

Distribué dans les classes, il permet de recenser les options choisies et le nombre d'élèves présents dans ces activités périscolaires.

Réunion d'information du 12 juin à la salle Y.GUEGAN

Une réunion d'information aux familles était organisée le 12 juin en présence du Maire et de l'Adjointe aux affaires scolaires. La structuration des TAP et de leurs contenus a été présentée par Stéphanie LE REST, coordinatrice des TAP pour la prochaine année scolaire.

Les questions suivantes ont été posées au cours de la réunion :

Les horaires affichés sur les emplois du temps correspondent au début et fin des cours.

L'accueil des enfants dans les 2 écoles se fera 10mn avant l'heure des cours : le matin à 8H40 et après le repas à 13h30.

Les récréations de l'après-midi se font avant 15H sur le temps scolaire, à la fin des cours.

Les TAP :

En élémentaire on choisit de participer ou de ne pas participer (2 fois/semaine) au TAP. L'option est prise pour l'année. Les raisons : Prévoir l'embauche d'un nombre défini d'encadrants en concordance avec le nombre d'enfants participants et ce en conformité avec les taux d'encadrement imposés par la loi.

En maternelle : les règles sont plus souples. Il est possible de choisir le ou les jours de présence de son enfant. Ces choix sont pour l'année car il faut également prévoir le nombre d'ATSEM (3 ? 4 ?) toujours pour préserver un taux d'encadrement pour des petits groupes.

En réponse à une question posée qui concerne l'arrivée possible de petits en cours d'année au TAP.

Les parents peuvent signaler sur le formulaire distribué la période envisagée en cours d'année ainsi que les jours de fréquentation prévus.

Des ajustements peuvent être envisagés mais l'accueil ne pourra se faire sans inscription préalable.

Josiane REGUER poursuit en précisant qu'en parallèle de la partie administrative visée par le Maire et finalisée par le secrétariat de la mairie, les plannings de ces temps d'ateliers pédagogiques ont été construits et des intervenants éventuels et pressentis ont été reçus en sa présence par Stéphanie LE REST.

- Si leurs propositions d'intervention ont toujours été intéressantes, l'enveloppe budgétaire accordée à ce projet n'a jamais été oubliée et nous a fait retenir certains et pas d'autres

- Nous avons également pris en compte le fait que certaines activités auront besoin de matériel et pas d'autres....et mis en parallèle activités et locaux.

La semaine prochaine, Stéphanie LE REST revient et son travail va consister à :

- Recenser les documents distribués dans les familles : inscription aux TAP ; combien d'enfants ?

- Définir les groupes d'enfants (en collaboration avec enseignantes)

- Affiner les points sensibles des sorties de classes et sorties des TAP.

- Lister le matériel nécessaire

- Éditer les dépliants/plannings à distribuer dans les classes à la rentrée.

- Rencontrer les intervenants retenus et leur présenter leur lieu de travail en septembre.

Concernant le centre aéré du mercredi, Josiane REGUER indique qu'une convention avec LOUANNEC est en cours d'élaboration. Les points suivants sont quasiment actés :

- Les inscriptions se feront à LOUANNEC

- Coût : le plus élevé est à 22,50 €, repas compris

- Quotient familial vu auprès de la CAF par LOUANNEC. Même prix pour St QUAY

- Coût du transport : Car pour 25 ou pour 50. Un contrat existe actuellement avec le transporteur CAT-Veolia et Lannion Trégor Communauté pour les transports d'activités scolaires. Il conviendra, le cas échéant, de rédiger un avenant à ce contrat, directement entre la commune et ce transporteur.

Actuellement 14 enfants sont recensés.

Le Maire précise qu'il travaille actuellement sur la finalisation des plannings et qu'il a rencontré, en compagnie de Josiane REGUER, le personnel des écoles afin d'expliquer la mise en place des rythmes scolaires. Il n'y a pas de grands changements quant à leurs emplois du temps, ce qui les a rassurés.

Le temps global annuel des intervenants « TAP » sera d'environ 540 heures et de 700 heures pour la coordinatrice.

Le budget sera de l'ordre de 25000 €uros qui correspond à la somme budgétée en 2014 à cet effet.

Le coût du transport de Saint Quay vers Louannec n'est pas encore connu. Des devis ont été demandés au transporteur.

Yves LE DAMANY demande s'il y aura un surcoût horaire au niveau des ATSEM.

Le Maire répond que non car tout cela s'inscrit dans l'annualisation de leur temps de travail avec déjà l'intervention de personnel extérieur.

Yves LE DAMANY demande si les locaux de l'ancienne école feront l'objet d'une visite de la commission de sécurité et un contrôle de présence d'amiante.

Le Maire répond qu'il n'y aura pas de visite car cela n'est pas obligatoire. Il insiste pour dire que ces locaux ont été refaits et qu'il reste encore quelques interventions à programmer durant l'été prochain. Il précise également que les locaux font l'objet d'une visite périodique par des organismes agréés.

Les différents intervenants ont trouvé les locaux tout à fait satisfaisant et comme autre atout, ils s'inscrivent dans un environnement très intéressant avec à proximité, les espaces jeux, le tennis ou encore les allées de boules.

Yves LE DAMANY demande où en est le recrutement des intervenants.

Le Maire répond que le recrutement est fait. En plus de la coordinatrice, il concerne quatre personnes (Zumba, Anglais, travaux manuels et interventions ponctuelles comme par exemple l'escrime). Le Maire explique qu'il était intéressant de prévoir des interventions ponctuelles, certes un peu plus chères mais fournies avec tout le matériel. Ce sera un moment de découverte pour les enfants. Mais l'enveloppe budgétaire globale est respectée.

Il y a aussi l'intervention de l'enseignante.

Yves LE DAMANY demande pourquoi l'inscription est obligatoire.

Le Maire répond qu'il s'agit essentiellement de pouvoir s'organiser au mieux (ateliers pour les primaires et journées pour les maternelles). Ceci a été abordé lors de la réunion publique avec les parents qui n'ont pas trouvé à redire sur ce point.

Concernant le mercredi après-midi, le Maire précise que le coût journalier sera de 22,50 €uros, tarif identique pour les enfants de Saint Quay Perros et de Louannec. A ce titre, le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec Louannec. Accord unanime.

En conclusion, le Maire déclare que ce dossier a demandé un gros travail. Au cours de la réunion publique avec les parents, réunion qui s'est très bien passée (70 parents environ), il a rappelé que tout ceci n'avait pas un caractère obligatoire mais qu'il y avait eu la volonté de la Municipalité et de l'ensemble du Conseil municipal de mettre en place cette réforme et ce, gratuitement. Le Maire a cependant précisé qu'il s'engageait uniquement pour l'année à venir. S'engager plus longtemps sera tributaire du bilan de fonctionnement constaté et des aides attribuées.

Suite à la demande de Yves LE DAMANY, Josiane REGUER fait ensuite un point sur les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire :

A la maternelle : 43 inscrits et 8 « petits » en attente car ils n'ont pas deux ans révolus en septembre.

Il y aura : 19 GS, 13 MS et 11 PS.

La Directrice prévoit une classe de « Grands » à 19 élèves et une classe de « Moyenne/Petite sections » à 24 élèves.

Le Maire tient à dire qu'aujourd'hui trois ATSEM assistent les deux enseignantes mais que compte tenu de la baisse des effectifs et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la question peut se poser un jour de conserver trois ATSEM à l'année.

A l'école élémentaire : 65 élèves. La répartition n'est pas connue à ce jour.

Yves LE DAMANY fait remarquer la baisse sensible des effectifs (de 75 à 65 élèves en primaire et de 54 à 43 élèves en maternelle auparavant).

Josiane REGUER explique les raisons essentielles de cette baisse d'effectif :

Moins d'enfants venant de la maternelle par rapport à ceux partant en 6^e.

- Des déménagements de familles
- Des départs volontaires de familles

3 – Point sur les dossiers en cours :

A – Aménagement des locaux de la Mairie : rapporteur Gérard DAUVERGNE

Gérard DAUVERGNE fait le point sur l'état d'avancement du dossier :

- Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises
- Le cahier des charges a été rédigé. Le nouveau local, prévu au stade, sera retiré du dossier et fera l'objet d'une demande séparée auprès de l'architecte.
- Le réaménagement de la bibliothèque : soit une extension du local existant, soit l'intégration de la bibliothèque dans le futur bâtiment.

Le Maire rappelle que le projet consiste en la construction de salles accessibles à tout public, le réaménagement des bureaux et pièces existants, la prise en compte de nouveaux locaux « toilettes, extérieurs et intérieurs ». Les études et les réflexions se poursuivent au sein du groupe de travail et une fois le projet bien avancé, une présentation sera faite à l'ensemble des élus.

B - Travaux et bâtiments : rapporteur Yves DAVOULT

Intervention des services techniques municipaux :

Un puisard (avec pompe électrique) a été mis en place afin d'optimiser le drainage de la piste d'athlétisme. Les essais semblent concluants. Reste à réaliser la tranchée d'évacuation.

A l'école élémentaire Albert Jacquard : réfection du plafond du couloir suite à effondrement

A l'école maternelle Albert Jacquard : l'aménagement du patio se termine par la réalisation d'un nouveau sol et la pose d'un chauffage. Ce local servira aux activités de la garderie et des « TAP ».

C – Jean François ORVEN informe l'assemblée que 18 particuliers se sont inscrits au concours communal 2014 des jardins fleuris.

Le Maire indique que la commune continuera à encourager les particuliers à fleurir leurs jardins car cela embellit la commune et donne une belle image touristique. Cependant, le Conseil général a décidé d'arrêter ce genre de concours. Il va privilégier le conseil aux personnes pour l'embellissement de leurs propriétés. Même attitude de la part du Pays touristique.

D - Journal communal : Yves DAVOULT explique qu'il va diffuser la nouvelle carte de distribution, par secteurs. Il indique que du fait de la création d'une commission communale unique, il n'y a plus de commission du journal et donc plus de commission de relecture. Il va donc adresser par courriel à chacun des élus, le projet de journal communal n°137 pour lecture et correction.

E – Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public consistant en la rénovation du foyer B 290 situé rue des Hortensias, présenté par le Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 700 € HT (coût total majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

4 - Dossiers intercommunaux (information) :

Le Maire souhaite donner la parole aux membres de l'assemblée qui exercent des fonctions au sein de structures intercommunales.

A – Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor :

Roland GELGON, Président du Syndicat donne les informations suivantes :

- Le syndicat est constitué de 8 communes
- 14000 habitants pour 10000 abonnés
- 1.300.000 m³ d'eau distribués par an

- Vente de 300 000 m³ d'eau au Syndicat de Kernevec qui lui, fournit
- 200 000 m³ mais n'a pas de structures de traitement, uniquement un forage.
- Syndicat autonome fonctionnant en régie (il produit, distribue, facture et recouvre).
- Position intercommunale : 4 communes sont sur le territoire de L-T Communauté et 4 sur celui de la communauté de communes du Haut Trégor ainsi que les installations de pompage et de traitement. Le siège est à Trélévern.

B – Syndicat intercommunal de l'Ecole de Musique du Trégor :

Yves DAVOULT, délégué, évoque les points suivants :
Le nouveau Président a été élu. Il s'agit de Fabien CANEVET, un élu de Lannion. Yves DAVOULT est le Trésorier.
L'E.M.T. vient de fêter ses 30 ans d'existence.
L'intégration de l'E.M.T. à L-T Communauté fait toujours l'objet de discussions mais le dossier est très complexe du fait notamment que l'E.M.T. est un syndicat avec beaucoup de personnels titulaires et qui fonctionne comme un petit conservatoire mais sans les avantages et les subventions.
Dans le cas où l'E.M.T. intégrerait L-T Communauté, il conviendra d'être très vigilant au niveau des transferts de charges afin que la commune ne soit pas pénalisée financièrement. Le Maire indique que ce dossier est étudié à la commission n°6 de L-T Communauté commission qu'il préside. Il indique que d'autres associations culturelles souhaitent aussi intégrer L-T Communauté. Le dossier est donc complexe.

C – Autres syndicats :

Le Maire vient d'assister à l'assemblée générale du Syndicat de l'Aéroport. A noter que la fréquentation est en hausse. Par contre, celle du Carré Magique est constatée à la baisse, ce qui est inquiétant.

C.I.D.S. (Centre intercommunal de découverte sportive) : Roland GELGON présente la structure qui concerne cinq communes. Le C.I.D.S. est régie comme une association « loi 1901 » mais fonctionne comme un syndicat. La nouvelle présidente est Jeannine TRODEC de Trévou-Tréguignec. Roland GELGON est Vice-Président et Christine PHILIPPE, secrétaire.

5 – Dossiers communautaires (information) :

Le Maire indique que le dossier le plus important concerne la fusion de Lannion-Trégor Communauté avec la Communauté de communes du Centre Trégor qui devra être actée pour janvier 2015. Il y a déjà eu deux réunions de travail à ce sujet.

Le Maire précise que cette fusion permettra à la nouvelle communauté de rester dans la strate des communautés de taille moyenne avec pour conséquence directe et non des moindres, le maintien du F.N.P.I.C. à hauteur de ce que L-T Communauté et ses communes touchent actuellement. Pour Saint Quay-Perros, cette somme correspond à 13884 €uros, inscrite au budget 2014.

Cette fusion n'impactera pas les représentations communales et le conseil communautaire passera à 77 membres.

Le Conseil municipal aura à délibérer (délibération concordante) sur le projet de fusion et ce avant la fin du mois de septembre 2014.

Concernant le fonctionnement des commissions communautaires, le Maire attend la composition définitive de celles-ci pour pouvoir donner l'information.

6 – Questions diverses :

A – Exposition d'arts kénanaise : elle se déroulera du 03 au 17 août 2014 à la salle d'animation communale Yves GUEGAN. Le vernissage aura lieu le 02 août et l'invité d'honneur est Bertrand AMAND, artiste venant du Calvados.

B – Comice agricole cantonal : Le Maire et Yves DAVOULT ont assisté à l'assemblée générale. Un déficit financier a été constaté sur l'exercice 2014. Les dirigeants du Comice vont essayer de trouver des solutions pour éviter que cela se renouvelle tout en évitant de faire payer les entrées.

Le Comice agricole 2015 aura lieu le 13 septembre prochain à Pleumeur Bodou.

C – Site Internet de la commune : le site fonctionne mais le Maire est conscient qu'il faut l'améliorer. Yves LE DAMANY rappelle que Roland TELLE s'est proposé pour le mettre à jour. Le Maire accepte toutes les bonnes volontés.

D – Voirie : Yves LE DAMANY s'inquiète de l'état de certaines portions de la RD 788 et notamment de la sécurité à hauteur de giratoire de Crec'h Quillé.

Le Maire est conscient de cette situation. Il vient de rencontrer le technicien du Conseil général afin de programmer une réunion, après l'été, afin d'étudier tous les problèmes liés à cette route.

Au cours de cet échange, il lui a fait remarquer que le Conseil général est intervenu dernièrement pour réaliser des travaux sur cet axe et ce, sans en informer la commune. Ceci n'est pas normal et un flot incessant de véhicules a traversé le bourg, lieu de la déviation mise en place.

Sur les lieux d'intervention, le Maire estime qu'il était plus urgent d'intervenir à Crec'h Quillé pour réaliser, enfin, l'aménagement tant attendu.

E – Emplois saisonniers : Répondant à la question d'Yves LE DAMANY, Yves DAVOULT précise que 8 jeunes Kénanaises et Kénanais viennent d'être recrutés. Ils effectueront chacun une période de quinze jours entre le 23 juin et le 29 août. Ils travailleront en binôme encadrés par un agent communal. L'âge (18 ans) reste le critère essentiel de recrutement.

F – Prochain conseil municipal : vers la mi-septembre.

G – Visite à la Doyenne (98 ans) : Le Maire et Marie-Paule LE GOFF vont lui rendre visite à la fin de la semaine.

L'Ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

La semaine des arts

La 25^e exposition d'arts Kénaïse s'est ouverte lors du vernissage du 2 août autour de l'invité d'honneur Bertrand AMAND, artiste autodidacte professionnel. Originaire du Calvados, Bertrand AMAND présentait ses œuvres variées à l'huile ou au pastel et était entouré d'une trentaine d'artistes amateurs.

Cette exposition a remporté un vif succès et attiré plus de 700 visiteurs.

(Retrouver les photos en page centrale)

Village « Sécurité routière »

Vendredi 12 et samedi 13 septembre,

l'association « Objectif autonomie » avait implanté son village « sécurité routière » dans la cour de l'ancienne école maternelle et à ses abords : Parcours vélo, ateliers fauteuils roulants, simulateurs auto, scooter...

Deux journées enrichissantes pour les enfants et les adultes où théorie et pratique se côtoyaient et ce avec la participation du Conseil Général et de la Gendarmerie.

Le vendredi, journée entièrement consacrée aux écoles, des ateliers étaient proposés en fonction des niveaux de

classe. Le matin les enfants de l'école maternelle et de CP / CE ont pu assister à un spectacle de clowns : Des rires et du plaisir pour apprendre ou verbaliser des gestes quotidiens comme traverser la rue, mettre sa ceinture de sécurité... Tout au long de la journée, les enfants de l'école élémentaire, après un passage obligé à l'atelier théorique, ont pu pratiquer le vélo, encadrés par la Gendarmerie et se confronter aux difficultés à se déplacer en fauteuil roulant.

Le samedi, le village accueillait tout le public à ses différents ateliers.



Forum des associations

Devenu désormais un rendez-vous incontournable de la rentrée, le FORUM des associations a réuni samedi 6 septembre, l'ensemble des associations kénaïses : une belle participation qui a généré une fréquentation en continu des adhérents anciens, nouveaux ou potentiels.

Merci aux Scots Bonnet pour leur belle prestation et aux Danses bretonnes qui chaque fois rassemblent les adeptes et les novices.



Réunion annuelle des « amis de Bouscao »

Autour d'un cochon grillé, livré tout préparé par la ferme du Trégor à Berhet, le samedi 30 août 2014, à la ferme de Run Ar Marec, chez Bernadette et Hervé LE BONNIEC.

Fest Noz

«Le Fest Noz du 19 juillet 2014 organisé par Animations Kénanaïses»



Arts kénanaise

Exposition de l'été 2014



Le Forum des associations

Le Forum des associations du samedi 06 septembre 2014



La KEN'ADOT

La 3^e édition de la KEN'ADOT le dimanche 21 septembre 2014



La Ken'adot

210 marcheurs dont une vingtaine d'enfants se sont mobilisés pour cette troisième édition de la Kenadot, la marche solidaire au profit de l'ADOT (Association pour le Don d'Organe et Tissus humains).

Au programme, chemins de randonnées, découverte du patrimoine, bar à lait, dégustation de cidre, pour une arrivée en musique.

La grande marche de 9 kms a amené les promeneurs à la chapelle de Saint Méen

chaud et du lait fraise. Pour la plupart, la visite de la chapelle était une « première ». La promenade repartait à travers des chemins vers la chapelle de Kernivinen où la famille JAOUEN nous a offert une dégustation de leur cidre « Les Vergers de Kernivinen ».

La petite marche de 4 kms prenait quant à elle la direction de Perros Guirec et après une montée certes un peu difficile, les marcheurs ont pu apercevoir une magnifique vue sur la baie de Perros



où la famille LE HOUEROU nous avait préparé et offert un délicieux chocolat

avant de redescendre par Gouzabas. Au retour, Renée nous a fait danser aux

rythmes de musiques traditionnelles. Le tirage de la tombola a fait des heureux : ballon de l'équipe de Guingamp, cadre floral réalisé par Régine Thomas, maillot de bain et chaussures de marche. Un lot n'a pas été retiré : une paire de chaussures.

La journée s'est terminée dans une ambiance des plus chaleureuses.

Nous remercions tous nos sponsors : Intermarché, Endurance Shop, Pizza Delice, les Vergers de Kernivinen, la Marche nordique de Louannec, What's Up et BM Webdesign.

Stéphane CHAMP a remis un chèque de 180 Euros à la Kenadot lors de son opération Pizza du 12,13 et 14 septembre.

Sans les bénévoles pour assurer la billetterie et la sécurité, la Kenadot ne pourrait avoir lieu : Un grand MERCI à eux.

Les dames de l'Art floral nous ont aussi offert de magnifiques petits bouquets préparés le dimanche matin.

Cette journée va permettre d'offrir un chèque de 860 Euros à l'ADOT.

Site : <http://kenadot.pagesperso-orange.fr>

Mercredi 08 octobre 2014, les bénévoles se sont retrouvés à la salle d'animation pour remettre officiellement un chèque de 855 € à M. et Mme TENNIER, représentants l'ADOT 22.

Jardins fleuris

Palmarès du Concours communal des Maisons fleuries 2014

1^{re} CATEGORIE – Maison avec jardin visible de la rue

- 1^{er} : Mme et M. MORDELLES - 12 résidence de la Baie
- 2^e : M. & Mme LE DAMANY - 12 rue de Crec'h Ar Goff
- 3^e : Mme et Mr ROCTON - 12 rue Hyacinthe Razavet

2^e CATEGORIE – Parc et/ou grand jardin privé visible de la rue ou ouvert au public

- 1^{er} : M. LE HOUEROU Yves - 3 impasse de la chapelle St Meen
- 2^e : Mme et Mr TIRCOT - 3 rue du Vénec
- 3^e : Mme GOASDOUE - 11 rue de Crec'h Ar Goff
- 4^e : Mme et Mr CROLET - 9 rue de Bouscao
- 5^e : Mme JOBIC^e - 6 rue des hortensias
- 6^e : Mme LE HOUEROU Sylvie^e - Roudoualen
- 7^e : Mme HAMON Madeleine - rue de Park ar c'hra

3^e CATEGORIE – Façade (Balcon, terrasse, mur, fenêtre)

- 1^{er} : M. LE ROY Frédéric - résidence Park Ar Chr'a
- 2^e : Mme GEFFROY Marie-Noëlle - 3 rue des Hortensias
- 3^e : M. & Mme LAMARD - 16 rue des Hortensias
- 4^e : M. CHEVANCE Maurice - 8 rue de Goas Huet

7^e CATEGORIE – Hébergements touristiques saisonniers (Label : Gîtes de France, Clévacances)

- 1^{er} : Mme ROUSSELOT Michèle - Lieu-dit Crech Hervé
- 2^e : M. et Mme LE BONNIEC - Run ar Marec à Bouscao

9^e CATEGORIE – Jardins potagers - fleuris ou non

- 1^{er} ex aequo : M. LE HOUEROU Pierre - Roudoualen
- 1^{er} ex aequo : M. JOBIC - 6 rue des Hortensias
- 3^e : M. LE HOUEROU Erwan - Roudoualen
- 4^e : M. GOASDOUE - 11 rue de Crec'h Ar Goff

Trankilik

Depuis 9 ans, l'Association « Trankilik » pratique le Qi Gong à la Salle Polyvalente de St Quay-Perros toujours dans le même esprit.

Le Qi Gong se définit comme une « gymnastique de l'énergie » qui associe des mouvements lents et des postures statiques. Venez découvrir les points forts de cette discipline. Toutes ces techniques permettent de mieux prendre conscience de son corps. Reposant sur une vision globale de l'individu, cette pratique permet de lutter contre le stress et la morosité, mais aussi de retrouver plus de tonus et de calme intérieur. Il répond parfaitement aux besoins actuels d'équilibre et de détente des occidentaux face aux aléas de la vie moderne. Cette pratique est accessible au plus grand nombre. Merci à Nitya qui nous enseigne les bienfaits du Qi Gong.

« Venez découvrir le Qi Gong tous les jeudis de 10h30 à 11h30 et 17h30 à 18h30 à la salle polyvalente ».

Nitya propose également deux cours de Yoga le Jeudi de 11h30 à 12h30 et 18h30 à 20h. Un cours de « Yoga du Son » par Antoine Cottebrune a démarré le lundi 15 Septembre 2014, de 17h30



à 18h30. Atelier consacré à la pratique du son, émettre le son avec notre propre voix. Il s'agit davantage d'explorer ensemble des vocalises dans lesquelles le rapport à la respiration et au souffle soulage les tensions musculaires et nerveuses, stimule la vitalité et la joie engendrées par ce partage.

Le Jeudi 26 Juin à 10h30 a eu lieu l'Assemblée Générale de L'Association Trankilik. Le Bureau remercie les adhérents pour leur convivialité et bonne hu-

meur. L'Assemblée générale fut suivie d'un repas fait par Too Ti Bon. Merci à Gwendal.

L'Association a désormais son site : **trankilik.jimdo.com**

Vous aurez tous les renseignements sur l'Association Trankilik.

Si vous n'y arrivez pas :

Contacts

Maryvonne Autret 02 96 48 59

Nicole Mérel 02 96 48 46 04

Courriel : trankilik@orange.fr

Esperanto

L'été passé a été riche en rencontres avec des espérantistes étrangers. En juin nous avons reçu un couple népalais. Après des cours hebdomadaires pendant toute l'année scolaire, quelques-unes de nos élèves ont pu participer au stage annuel de Plouézec qui a réuni une centaine de participants français et étrangers. Nos professeurs et conférenciers étaient venus d'Espagne, de Slovénie, d'Ukraine, de Turquie et de Corée. Notre coréen, médecin, nous a beaucoup appris sur la médecine naturelle de son pays. Il a même eu l'occasion de soigner par acupuncture quelques-uns de nos stagiaires.



A gauche sur la photo, Dimitri le professeur ukrainien d'un des cinq groupes de cours

Cette année les enfants étaient plus nombreux. Une amie de Saint Michel en Grèves était venue avec ses 6 petits enfants âgés de 9 à 13 ans.

Ce stage était organisé par les Espérantistes de Plouézec et par nos amis Jean-Claude et Hélène Dubois, professeur à L'ENS-SAT qui un jour avaient découvert l'Espéranto au Village gaulois. « Notre vie est devenue plus intéressante » disent-ils « L'Espéranto nous donne la possibilité de voyager autrement, de recevoir des amis étrangers et d'être reçus chez eux, au Népal, au Brésil et ailleurs ».

A Saint Quay-Perros, les cours 2° et 3° degrés ont repris le lundi, le mercredi. A la Maison de la Solidarité de Lannion nous avons des élèves à partir de 14h le jeudi. Un cours de débutants est prévu le mardi ou le vendredi, aux heures convenant aux participants.

Une démonstration d'une heure peut être organisée selon les horaires souhaités par des personnes intéressées. Ce n'est pas un engagement mais une information.

Tous les cours sont gratuits.

Contact :

Gabrielle Tréanton - 02 96 23 02 63

Athletic Club Kenanais



Délégation d'athlètes kénaais au Stade de France en Juin dernier au Meeting AREVA.

Patrick ROGARD aux Championnats d'Europe vétérans à IZMIR, (46 pays représentés) représentait son club et seul athlète Français au triple saut en M55. Il effectue un saut à 10M03, le classant dixième en finale directe.



Samedi 13 septembre, les athlètes Benjamins, minimes, cadets et plus ont effectué leur rentrée sportive. L'école d'athlétisme, quant à elle reprenait le mardi 16 septembre.

Actuellement, le club compte six benjamins /benjamines, entraînés par Gérard ACHAT et Philippe BENIS.

Douze minimes, quatre cadets/cadettes, 1 sénior et trois vétérans compétition, tous encadrés par Patrick ROGARD.

Une dizaine de petits athlètes à l'école d'athlétisme, encadrés par Gérard ACHAT et Stéphanie HERVO.

En dernière minute, l'arrivée d'Alexandre FRIQUET (nouvel entraîneur spécialiste des lancers) venu du Pays de Paimpol athlétisme.

Atelier Marie Curie

C'est la rentrée ! Après la période calme de l'été l'Atelier a repris ses activités le mardi après-midi à l'ancienne école maternelle dans la convivialité et la bonne humeur ; toutes les personnes intéressées sont les bienvenues (tricot, broderie ou autres..).

Parmi nos nouveaux ouvrages vous pouvez trouver des vêtements de poupée (poupées Barbie, petits baigneurs).

Vous pouvez toujours trouver nos ouvrages à la boulangerie « le pétrin du port » à Perros, chez « Armorlaines » à Lannion ou directement à l'atelier le mardi après-midi.

Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour leur diffusion nous leur en serions reconnaissantes.

Nous vous rappelons que nous pouvons aussi prendre vos commandes (02 96 23 80 48 / 06 89 48 06 91 maritebassoullet@aol.com)

Nos prochaines expos/ventes seront au marché de Noël de Trélévern fin novembre et à celui de La Clarté en décembre.

Pour les nouveaux arrivés nous rappelons que notre travail

est bénévole et que le produit de nos ventes est envoyé au Pr Olivier Delattre à l'Institut Curie pour la recherche sur les cancers de l'enfant.



Gym loisirs

Voici une année qui se termine avec une participation toujours grandissante dans l'ensemble des activités proposées.



LA METHODE PILATES

COURS dispensés par PEGGY LE GUYADER.

Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basé sur l'équilibre, la respiration, et la fluidité des mouvements.

Pour les débutants, séance LE MARDI DE 13h15 à 14h15.

Cour intermédiaire le JEUDI DE 13h15 à 14h15.

• LE TARIF est de 150 € pour l'année et 135 € pour les adhérents à la gym.

GYM D'ENTRETIEN, dispensée par PATRICIA THEPAULT.

Pour la rentrée prochaine, Patricia vous propose des cours de gym toujours en musique dans une ambiance conviviale.

Exercices de cardio, abdos, étirements, et relaxation en fin de cours.

• LE TARIF pour l'année est de 65 € pour un ou deux cours par semaine. Lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15.



LES COURS ont repris le 8 SEPTEMBRE - SALLE GUEGAN

Pour l'ensemble des activités un certificat médical est demandé. N'hésitez pas à venir vous renseigner : Murielle TEL: 02 96 23 37 81 / Annette Tél : 02 96 23 10 49./ MAIL : gymloisir.kenanaise@laposte.net

Club informatique Kénaçais

Après une année bien suivie et conviviale, le CIK a repris ses activités pour une nouvelle saison à partir de la deuxième semaine d'octobre.

Grâce à la participation communale, le CIK possède une salle bien équipée en matériel récent, notamment un vidéo-projecteur qui rend la pédagogie plus vivante.

5 niveaux : initiation, perfectionnement, photos, internet, création de site (html, css) sont proposés par trois cours de 2 heures les lundi, mardi, mercredi, jeudi.

Il reste quelques places disponibles dans les différents groupes, la création d'un atelier travaux pratiques pourrait être envisagée.



Pour renseignements complémentaires, contacter : Pierrot Davy (02 96 48 48 50) ou Joël François 02 96 48 13 87

Amicale laïque kénaïaise



Un nouveau bureau pour l'amicale avec à sa tête Gwen JOUAN, le nouveau Président, Pôme BROGGI est Trésorière et Fiona MARGUERON, Secrétaire.



Les parents se sont mobilisés lors de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} octobre et la section école s'est étoffée d'une quinzaine de membre aux côté d'Hervé BRELIVET.

Côté art floral, Régine THOMAS développe la section avec l'ouverture d'un troisième cours (attention, il ne reste plus que 2 places).

Le théâtre a commencé sa saison sous la conduite de Christine PAILLAT. Quant à la danse, un prochain stage de danse est prévu dès octobre.

Sa section carnaval attend avec impatience le prochain thème du carnaval de l'Ile Grande.

Une année riche en événements et en animations nous attend !

Contact: amicalelaique.kenanaise@laposte.net
Et suivez-vous sur notre blog :
<http://amicalelaique.kenanaise.overblog.com/>

La section école



La section école prépare dès maintenant ses prochains grands rendez-vous : tout d'abord, le couscous du 22 novembre à la salle Guégan, la vente de chocolat pour Noël et calendrier et tous les vendredis de fin de mois, la vente de gâteaux à l'école à partir de 16h30.

En Janvier, la vente de madeleines aura lieu le samedi 31 janvier, pensez à réserver !

L'ensemble des recettes vont permettre de financer les activités et sorties des enfants. L'année dernière l'amicale a ainsi pu financer à hauteur de 9 000 euros : voyage scolaire, achats de matériel, sortie pédagogique, classe de voile, divers spectacles pour les petits de maternelle aux grands de primaire.

Un grand merci aux bénévoles et aux kénaïais qui nous soutiennent.

Contact : herve.brelivet@orange.fr

Théâtre adultes

Jeudi 25 septembre à 20h30, la troupe des Adultes «Scène Kénane» de l'Amicale Laïque est repartie pour une nouvelle année de répétitions sous la direction de Christine Paillat. Elle vous présentera les 2 premiers week-ends de Juin 2015, une comédie policière «Ainsi soient-elles» dont voici le résumé :

« Un crime sordide vient d'être com-

mis dans la paroisse du bon Père Bertholo. Arrivé le premier sur les lieux du drame, il pressent la culpabilité d'une de ses ouailles et décide alors de débusquer la criminelle en confession, avant que la police ne débarque. Arrivera-t'il à soulager à temps la conscience de cette brebis égarée afin que sa petite cité retrouve enfin son calme ? »



Théâtre enfants



En photo, le groupe des CM

La saison a redémarré pour le théâtre enfants. Trois créneaux d'une heure permettent d'accueillir 3 groupes d'enfants, de la Moyenne section au CM2 : des enfants de l'école Albert Jacquard bien évidemment, mais aussi de Perros-Guirec et Louannec.

Christine Paillat, professeur de théâtre, va chercher les enfants en garderie avant les cours pour les groupes de 17h.

Une trentaine d'enfants suivent les cours, qui donneront lieu à une représentation publique devant les familles en juin prochain.

Pour tout renseignement et inscription, contacter Céline Guégan au 02 96 49 08 25 ou guegan.celine@orange.fr

La section art floral

La section Art Floral de l'Amicale Laïque a repris son activité.

Les adeptes du bouquet se sont retrouvées le lundi 22 Septembre dans la salle Murie Curie.

Avec l'ouverture d'un 3^e groupe la section se porte très bien. Un lundi par mois, Chantal Thos, nous propose de réaliser une très belle composition.

Trois horaires proposés cette Année : 13h30, 16h30 et 20h15.

Il reste des places dans les deux groupes de l'après midi (13h30 et 16h30), alors si vous aimez les fleurs, venez nous rejoindre.

Contact :

Blog : <http://artfleursetc.over-blog.com/>
mail regine.thomas-botrel@laposte.net

Comme les années passées, la section proposera aux enfants de l'école, une animation avant Noël et avant la fête des mères.

Une dizaine d'enfants, encadrés par des dames de l'art Floral, réalisent une petite composition.

Les informations pour l'inscription seront transmises dans le cahier des enfants.



Danse contemporaine

La section danse de l'Amicale Laïque propose un stage de danse contemporaine animé par Lucile Ségala la deuxième semaine des vacances de la Toussaint (du 27 au 31 octobre 2014).

Ce stage est ouvert à tous et toutes. Les séances sont quotidiennes sur la semaine et durent 1h15.

Elles auront lieu de 19h à 20h15 pour le groupe adulte/adolescent et de 11h à 12h15 pour les enfants.

Ces séances de danse permettent à chacun ou chacune d'expérimenter des nouvelles relations entre la musique, le corps, le rythme et l'esprit.

Tout cela se fait dans une ambiance décontractée et pleine de bienveillance de la part de Lucile.

Les tarifs sont les suivants pour la semaine : 27 euros pour les - de 18 ans et 31 euros pour les adultes, plus l'adhésion à la F.O.L (5 euros pour les enfants, 10 euros pour les adultes).

Contact :
danse.alk@laposte.net
06 62 90 73 80



Stade kénanais

Le Stade Kénanais repart de plus bel pour cette nouvelle saison 2014/2015. Le club présente donc 2 équipes, l'équipe A en D3 et l'équipe B en D4 avec un effectif de 33 joueurs prévus. Le club enregistre quelques changements de joueur et de dirigeant. David Bodeur est nouvel entraîneur de la A en remplacement de Patrick Ollivier et Vincent Bideault est responsable de l'équipe B.

Le club espère bien finir dans la première partie du classement pour l'équipe fanion et faire mieux que la saison dernière, année de création, pour l'équipe B. « J'ai confiance en notre effectif et nos dirigeants pour faire des résultats et garder cet esprit convivial et amical ».

Bien sûr, kénanais et kénanaises sont les bienvenues pour rejoindre le club en tant que joueurs ou dirigeants et

aussi pour encourager les « verts et blancs » les jours de match.

Bureau 2014/2015
Président : Kévin LE BOZEC
Trésorier : Marcel LE BOZEC
Secrétaire : Laurie TRABELSI et François GUERET.

Chant chorale : Quay des Chants

Notre chorale a retrouvé ses quartiers et à partir du 30 septembre les répétitions ont lieu tous les mardis matin de 10h à 12h dans l'ancienne école (salle Marie Curie) contrairement aux années précédentes où nous répétions dans la salle polyvalente Yves Guégan.



Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux choristes et particulièrement le pupitre hommes qui manque de voix.

Pour cette année, nous envisageons quelques représentations notamment auprès des enfants de l'école Albert Jacquard, à la chapelle de St Meen pour la Pentecôte et pour la fête de la musique, entre autres.

Les représentants du bureau sont à votre disposition :

Marie-Agnès RAOUL / Tel. 06 75 14 33 09
Michel Merle : Trésorier
Santine Poletti : Secrétaire

Amicale des retraités

C'est avec plaisir que les retraités se sont retrouvés le jeudi 4 septembre à 14 heures à la salle bleue ; à chacun son activité favorite : La marche, la boule bretonne, la belote, le scrabble... et bien sûr, le goûter hebdomadaire toujours à 1€. Comme l'an passé, l'amicale a rompu la trêve estivale par deux après midis/ goûters : le jeudi 24 juillet et le jeudi 21 août ; à ce dernier, nous étions d'ailleurs 34 adhérents présents, heureux d'accueillir également enfants et petits enfants de nos aînés.

Comme chaque fin de saison, les boulistes ont organisé leur traditionnel cochon grillé à la salle des boules le jeudi 19 juin. Très agréable journée, appréciée par les nouveaux adhérents.

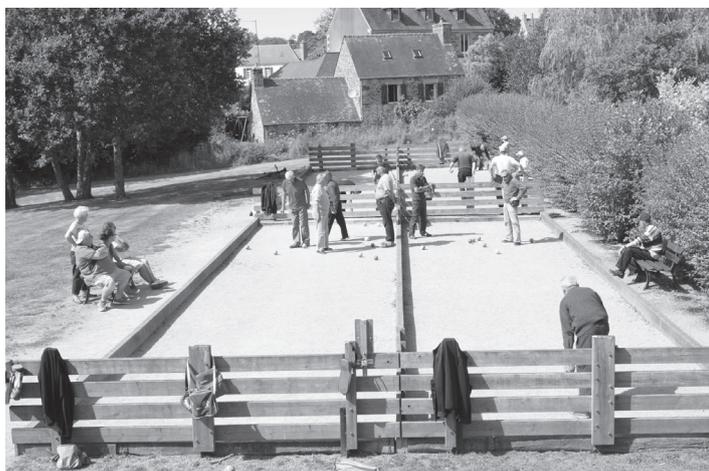
Cet été, le vendredi 25 juillet, nous avons organisé notre 1^{er} Loto. Même si la salle était bien remplie, il aurait fallu quelques personnes supplémentaires pour que la réussite soit totale. Mais l'amicale renouvellera certainement cette expérience. Nous étions également présents lors du forum des associations le samedi 6 septembre.

QUELQUES DATES À RETENIR ET À INSCRIRE DANS VOS AGENDAS :

- **Dimanche 16 novembre 2014** : déjeuner dansant de l'amicale ;
- **Lundi 1^{er} décembre 2014** : Journée festive « Soleil de Noël » au Palais du grand large de Saint-Malo : déjeuner dansant et après-midi grand spectacle Carnavalera (tarif : 73 €) ;
- **Jeudi 4 décembre 2014** : Matinée d'animation festive gratuite présentée par un représentant de RS Distribution avec repas. Nous l'accueillerons à nouveau avec plaisir.
- **Vendredi 30 janvier 2015** : Assemblée générale salle d'animation Yves Guégan ;

Pour toutes ces dates, nous vous rappelons que, même si vous n'êtes pas adhérents, vous pouvez participer aux animations, aux sorties et bien sûr au voyage.

Il suffit de nous contacter au **02 96 91 00 44** ou de nous rendre visite le jeudi de 14h à 18h, salle bleue. Nous serons toujours heureux d'avoir des participants supplémentaires.



La saison 2013-2014 s'est terminée en point d'orgue pour le groupe de danses écossaises Scots Bonnet. Notre grand bal annuel du samedi 21 juin 2014 animé par Ian Robertson (accordéon) et John Dudley (violon) venus tout droit du Royaume Uni a attiré 70 danseurs pour la plupart d'outre manche. Les danseurs ont eu la possibilité la veille du bal de réviser un certain nombre de danses du programme, de participer à une journée de formation appelée « Day School » dirigée par Marilyn Watson, professeur très expérimentée de Bournemouth, membre des jurys d'examens organisés chaque été à l'université de Saint Andrews en Écosse par la



Royal Scottish Country Dance Society (RSCDS) qui est la maison mère des danseurs du monde entier. D'ailleurs trois membres de Scots Bonnet y ont suivi un stage cet été, deux danseurs ont même passé avec succès un examen validant un niveau de qualification.

Le dimanche matin, une promenade permettant de découvrir ou de redécouvrir la beauté de la côte de Granit Rose suivie d'un déjeuner dans un restaurant de qualité a clôturé le week-end.

Au cours du 2^e trimestre 2014, certains d'entre nous sont allés au bal de Bridport (GB), de Guernesey, de Jersey ou encore chez nos voisins de Lanester (Morbihan).

2013-2014, c'est également cinq minibals (bals informels d'une quinzaine de danses écossaises) et une soirée écossaise ouverte à tous (ceilidh) mais également un éventail de 173 danses différentes pratiquées dans l'année !

Nos cours du mardi soir, de 20h à 22h30 à la Salle Yves Guégan, ont repris dès le 16 septembre. Un vendredi par mois, une soirée (minibal) est proposée avec un programme d'une quinzaine de danses apprises au cours du mois écoulé et de danses plus anciennes, proposées par les membres du groupe. Nos amis de Rennes, Lanester et Séné sont invités à participer à ces soirées.

Un nouveau projet pour cette année est à l'étude : regrouper les membres intéressés des quatre groupes bretons à Josselin (Morbihan), sorte de point central, un samedi par trimestre. La première date est déjà fixée : le 8 novembre. Pour cette première, nous aurons la chance d'avoir comme professeur Brenda Gale, professeur qualifié, qui enseigne à Jersey ; mais les professeurs de chaque groupe breton enseigneront également au cours de cette journée, apportant ainsi leur expérience personnelle.

Comme l'année dernière, il est prévu d'organiser au cours du premier trimestre 2015 une soirée appelée « Ceilidh » ouverte à tous, permettant de se divertir tout en découvrant la musique et des danses accessibles à tous. Cette soirée sera annoncée dans les journaux, vous êtes tous invités.

Il est possible de venir en octobre pendant deux ou trois cours sans engagement afin découvrir notre activité.

Site internet à l'adresse <http://www.scots-bonnet.fr>

Marie-Laure Barret, rédacteur
Martine Guilbert, Présidente de Scots Bonnet.



Danses bretonnes

L'association est entrée dans sa quinzième année.

Les cours de DANSES BRETONNES ont repris le Jeudi 18 septembre 2014, de 20h30 à 22h30 à la salle Yves GUEGAN de ST QUAY-PERROS.

La participation au premier cours fut bonne.

Animés par Jeannette, Jean-Claude et René, les cours sont à l'intention de tous : débutants et confirmés, dans une ambiance amicale.

Les inscriptions se font toute l'année. Le prix de l'adhésion 2014-2015 est fixé à 26 euros.

Les principales dates de l'association :

- > Assemblée générale :
jeudi 16 octobre 2014
- > Galettes des rois :
jeudi 8 janvier 2015
- > Repas associatif :
samedi 21 mars 2015

Durant l'année 2013-2014 nous avons organisé quelques activités : soirée pâtisserie, soirée crêpes, une soirée de l'association.

- Pour notre sortie annuelle, nous avons visité Pont-Aven, fait une croisière sur les rivières Aven et Belon.

Le 22 mai 2014, pour clore l'année, avec Pierre Boyer (accordéon) et Sarah (flûte), nous avons fait une petite balade musicale à St Quay-Perros, avec un concert dans la chapelle de Saint-Méen.

Tél : 02 96 23 02 66 / 06 75 21 13 26
(email) dbsqp@wanadoo.fr

Le bureau.



Main à la pâte

Les cours ont repris depuis le 15 octobre. Ils ont lieu le mercredi à partir de 19h30 dans la salle Yves GUEGAN (petite salle bleue) et sont animés par un cuisinier professionnel recruté et rémunéré par l'association.

Dix séances sont programmées pour l'année ; les dates jusque Noël sont les suivantes : 5 novembre, 28 novembre et 17 décembre.

Le cours est actuellement complet (22 adhérents) mais il est possible de s'inscrire en liste d'attente .

Contact : Jean-Louis CROIZER - Tél. 02 96 48 35 82

Ensemble Choral Awel Dreger

Siège social : Mairie de Saint-Quay Perros

Contact : Janig LE MOING (Présidente)

Téléphone : 02 96 37 64 38 - 06 32 01 08 01

courriel : janig.lemoing@orange.fr

Déroulement des activités :

> Jour et horaire : mercredi soir de 20 h 30 à 22 h30

> Lieu : Salle Yves Guegan

> Chef de chœur : Laurence LE GALL

Depuis le printemps 2014, l'ensemble Choral AWEL DREGER fait partie des associations kénanaïses.

Son répertoire est varié mais reste attaché à la langue et à la musique bretonne.

Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir de 20h30 à 22h30 à la salle Yves GUEGAN, dans une ambiance conviviale, sous la direction de Laurence LE GALL, professeur de chant.

Toute personne désirant chanter, quelles que soient ses connaissances musicales, sera la bienvenue.

Bourse aux vêtements

La bourse aux vêtements Automne-hiver 2014 a rencontré un franc succès les 10 et 11 octobre derniers : Equipe de bénévoles efficaces et clientes au rendez-vous !

Calendriers des 2 prochaines bourses (dans les locaux de l'ancienne école maternelle) :

	Vendredi 07/11/14	Samedi 08/11/14		
Bourse aux jouets novembre 2014	Dépôt 9h à 17h	Vente de 9h à 17h		
	Mercredi 11/03/15	Vendredi 13/03/2015	Samedi 12/03/2015	Mercredi 18/03/2015
Bourse aux vêtements de printemps 2015	Dépôt de 9h à 17h	Vente de 14h à 17h	Vente de 9h à 17h	Reprise de 16h à 18h



Jardins familiaux kenanais

C'est un moment attendu et apprécié des occupants des jardins familiaux : Voici venir le temps du barbecue annuel du mois d'août. Cette journée conviviale que les jardiniers passent ensemble, permet aussi aux épouses de se retrouver avec plaisir. Un fois l'an, les jardiniers ne sont pas seuls en leur champ !

Un copieux apéritif a été servi à la salle bleue Yves Guégan en présence de Pierrick Rousselot, Maire, et Josiane Reguer, adjointe.

Le repas peut enfin commencer : Il faut noter que c'est sous l'œil attentif du chef cuisinier que la cuisson se fait à point. Cette année, notre président nous a concocté deux superbes et délicieux desserts !... Merci à eux et aux membres de cette petite association d'être présents à ce rendez-vous. Cette belle journée s'est achevée par un concours de boules bretonnes.

Avec le retour de l'humidité nocturne, septembre sonne l'heure du renouveau du jardin. Les légumes de fin de saison sont récoltés, conservés, cuisinés ; restent encore des poireaux, des betteraves rouge, de la salade d'hiver, des choux... Alors que le jardin se vide peu à peu, les jardiniers sèment de l'engrais vert (moutarde, phacélie...). Une tonte longue du



gazon et le jardin pourra doucement aborder le froid qui ne manquera pas de venir bientôt.

Des proverbes de septembre et d'octobre

Septembre nous produit les plus délectables des fruits ;

Brouillard d'octobre et pluvieux novembre, fait bon décembre...

DON du SANG (collectes 2014)

PERROS-GUIREC – Salle des navigateurs

(Face au Linkin)

Mercredi 12 novembre – 14h à 19h

La fédération Française pour le don du sang (FFS) interviendra à l'École Albert JACQUARD, dans la classe des CM1/CM2, le 6 novembre pour informer, sensibiliser, répondre aux questions... Des sets de tables très ludiques ont déjà été déposés dans toutes les classes et peuvent servir à démarrer une étude de l'appareil sanguin et à préparer cette rencontre.

Construction, extension, aménagement... quelle autorisation ?

Tout particulier peut vouloir construire une maison, un abri de jardin, un carport, remplacer une fenêtre ou une porte, rénover sa toiture ou poser des vélux, modifier sa façade ou tout simplement se clôre.

Tous ces travaux qui ont pour but de créer de la surface de plancher (maison, abri de jardin,...) ou de l'emprise (carpot), de modifier le volume d'un bâtiment (extension), de percer ou d'agrandir une ouverture (porte, fenêtre), de modifier l'aspect extérieur d'une construction (isolation extérieure), de poser ou modifier une clôture soit le long du domaine public, soit en mitoyenneté sont soumis au dépôt d'une autorisation.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON : il y a création de surface de plancher	Dépôt d'un permis de construire si la surface dépasse 170m ² recours à un architecte	Délai d'instruction 2 mois- 6 mois dans le périmètre de protection du monument (ABF)
AGRANDISSEMENT :		
- si la surface de plancher (SP) ou l'emprise au sol < 20m ²	Déclaration préalable	Délai d'instruction 1 mois- 2 mois dans le périmètre de protection du monument (ABF)
- si la surface de plancher (SP) ou l'emprise au sol est comprise entre 20m ² et 40m ² et que les travaux envisagés ne portent pas la SP ou l'emprise de la maison à plus de 170m ²	Déclaration préalable	
- si les travaux envisagés portent l'emprise ou la SP de la maison à plus de 170m ²	Permis de construire	Délai d'instruction 2 mois- 6 mois dans le périmètre de protection du monument (ABF)
- si les travaux envisagés sont supérieurs à 40m ²	Permis de construire	
GARAGE ISOLÉ, ABRI DE JARDIN... Une seule annexe autorisée :		Respect des règles du PLU en matière de hauteur (3 m), de toiture et de matériaux.
- si surface < 20 m ²	Déclaration préalable	
- si surface comprise entre 20 m ² et 40 m ²	Permis de construire	Dossiers (DP ou PC) soumis à l'ABF si dans le périmètre
TRAVAUX DANS LA MAISON :		Respect des modénatures (proportions) existantes et de l'architecture de la construction
- sans création de surface et sans modifier les façades	Pas de demande	
- en créant une ouverture (porte, fenêtre)	déclaration préalable	
- en transformant une ouverture (ex : porte de garage en fenêtre)	déclaration préalable	Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre

Pose d'une fenêtre de toit (vélux), création d'une capucine...	Déclaration préalable	Respect de l'architecture de la construction dossier soumis à l'ABF
CRÉATION D'UNE EXTENSION OU D'UNE VÉRANDA :		
- si la surface de plancher < 20m ²	Déclaration préalable	Délai d'instruction 1 mois- 2 mois dans le périmètre de protection du monument (ABF)
- si la surface de plancher (SP) ou l'emprise au sol est comprise entre 20m ² et 40m ² et que les travaux envisagés ne porte pas la SP ou l'emprise à plus de 170m ²	Déclaration préalable	
- si les travaux envisagés portent la l'emprise ou la SP de la maison à plus de 170m ²	Permis de construire	Délai d'instruction 2 mois- 6 mois dans le périmètre de protection du monument (ABF)
- si les travaux envisagés sont supérieurs à 40m ²	Permis de construire	
CONSTRUCTION D'UNE SERRE :		
- d'une hauteur de moins de 1,80m	Pas de dossier	Dans tous les cas respect des règles d'implantation par rapport aux limites de propriété
- d'une hauteur de plus de 1,80 met inférieur à 4m créant une surface de moins de 2000 m ²	Déclaration préalable	
- > à 2000 m ²	permis de construire	Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre
ÉOLIENNE :		
- < à 12 mètres	Pas de déclaration	Respect des règles du PLU
- > à 12 mètres	permis de construire	Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre
PANNEAUX SOLAIRES :		
- posés au sol : pas de création de surface de plancher	Pas de déclaration	Respect des règles du PLU intégration au plan de toiture pour ceux posés en toiture
- posés sur un bâtiment	déclaration préalable	Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre
ABRI DE JARDIN d'une surface inférieure ou égale à 5m²		
	Pas de déclaration	
PERGOLA :		
- surface ou emprise < à 20 m ²	Déclaration préalable	Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre du monument
- surface ou emprise > à 20 m ²	permis de construire	
CLÔTURES :		
	Les travaux de clôture sont soumis à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune	Respect des règles en matière de matériaux et de hauteur : clôture sur voie : H = 1,50m clôture mitoyenne : H = 1,80m Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre du monument

PISCINE :

- bassin < ou égale à 10 m²
- bassin > à 10 m² et < à 100 m² :
- sans couverture ou avec une couverture de moins de 1,80m que celle-ci soit modulable (toile) ou fixe

Pas de déclaration
Déclaration préalable

Dossiers soumis à l'ABF si dans le périmètre du monument

RAVALEMENT :

Depuis le 1^{er} avril 2014 pas de déclaration préalable

Sauf pour les constructions comprises dans le périmètre de l'ABF

TERRASSE :

- de plein pied
- couverte par un auvent : il y a création d'une emprise au sol
> à 5 m² et < à 20 m²
> à 20 m²

Pas de déclaration
Déclaration préalable
Permis de construire

Nota 1 : Aucune déclaration particulière n'est imposée pour la construction des terrasses non couvertes posées sur le sol naturel dont la hauteur n'excède pas 0,60 m et quelle que soit leur superficie. Les terrasses d'une hauteur supérieure, terrasses auto-portantes notamment, sont soumises à un dépôt de déclaration préalable (S < à 20 m²) ou permis de construire (S > 20 m²).

Nota 2 : Depuis le 27mars 2014 et la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) a été supprimé.

Nota 3 : un garage accolé est un espace de stationnement clos et couvert qui ne développe pas de la surface de plancher. Mais la transformation d'un garage en pièce à vivre constitue une surface de plancher et sera prise en compte dans la surface totale de la construction.

Nota 4 : Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi une infraction au Code de l'urbanisme peut

être relevée. Selon la nature des travaux envisagés, une déclaration préalable ou un permis de construire devront être déposés.

D'autre part le service des impôts, par l'intermédiaire du service du cadastre, peut faire des contrôles inopinés afin de vérifier si les documents déposés sont conformes à la réalisation des travaux.

RAPPEL

Déclaration préalable : le dossier doit être déposé en mairie. Son instruction est généralement d'1 mois à partir de la date de dépôt de votre demande, 2 mois s'il doit être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France. Vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour réaliser les travaux. Il en est de même pour une déclaration préalable demandant une division parcellaire.

Passer ce délai la déclaration préalable est périmé.

Permis de construire : le dossier doit être déposé en mairie. Son instruction est généralement de 2 mois pour une maison individuelle ou ses annexes à partir de la date de dépôt de votre demande, 6 mois s'il doit être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France. Vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour réaliser les travaux. Passé ce délai le permis de construire est périmé.

Plan Local d'Urbanisme

Au fil du temps nous voyons apparaître un certain nombre de lois (RT 2012, loi ALUR) ou obligations (SCOT – Schéma de Cohérence Territorial-, schéma des zones humides, schéma d'assainissement des eaux pluviales, nouveau périmètre de l'ABF) qui vont nous obliger, de par la loi et avant le 1er janvier 2017, à revoir notre document d'urbanisme et à intégrer toutes ces nouvelles données.

Gérard Dauvergne
Adjoint à l'Urbanisme

les enfants en activités périscolaires



Les lauréats 2014 du concours communal des maisons fleuries



Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »

Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER

Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros

Crédits photos : Gérard DUPONT, Christophe CAILLOU, Patrick ROYET, Louis DUPRE, Jean-Jacques BERTHOU, Lucien BAUDOT et Mairie de saint Quay-Perros.